

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-six** du mois **d'octobre** à **17 heures et 30 minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de
Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **22 octobre 2020.**

Date d'affichage : **22 octobre 2020.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO - Mme France LAJOIE-GUIEU -
M. Francis GRAÖ - M. Henri COSENZA - M. Jean-Claude TORMO - M. Eric SAUVAIRE -
M. Jean-Claude CUISINIER – M. Eric DUPUIS

Était absent : M. Philippe NOVAK

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE

Secrétaire de séance : M. Henri COSENZA

DELIBERATION N° 2020/44 **Pour : 10** **Contre : 00** **Abstention : 00**

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DE MONTPEZAT : DESIGNATION DE SES DEUX MEMBRES

Monsieur le Maire explique que depuis la fusion de la commune associée de Montpezat, une commission consultative a été créée (art. 6 de l'arrêté préfectoral n°73-3573).

Il précise que cette commission est composée d'un membre de droit élu par le conseil municipal, Monsieur Eric DUPUIS, Maire Délégué de Montpezat, et de trois membres désignés par le conseil municipal parmi les électeurs domiciliés dans la commune associés.

Monsieur le Maire communique la liste des candidats :

- Monsieur André TIETZ ;
- Monsieur Sergio ROVERI ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECLARE ELUS

Monsieur André TIETZ,
Monsieur Sergio ROVERI

membres de la commission de consultation de Montpezat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO



Acte rendu exécutoire :
par son affichage du _____ au _____
et visa des services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence
du _____